

Lundi, 16 juillet 1900.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable Sir CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, C.C.M.G.,
Président,

Les honorables messieurs

Allan,	Cox,	McMillan,	Templeman,
Baird,	Dever,	Mills,	Thibaudeau (de la
Baker,	Ferguson,	Montplaisir,	Vallière),
Bernier,	Fulford,	Owens,	Thibaudeau (Rigaud),
Boucherville, de (C. M. G.),	Gillmor,	Power,	Vidal,
Bowell (Sir Mackenzie),	Kerr,	Primrose,	Watson,
Burpee,	Landry,	Scott,	Yeo,
Carling (Sir John).	Macdonald (I. P.-E.),	Sullivan,	Young.
Clemow,			

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (133) intitulé : "Acte à l'effet de refondre et modifier la loi concernant l'élection des députés à la Chambre des Communes."

(*En comité.*)

Page 27, article 90, Dans l'amendement inséré comme alinéa (a) après le paragraphe 4 du dit article, après (a) insérez " Dans la province de l'Île du Prince-Édouard."

Page 30, ligne 40, après "92" insérez " et celles de l'article 98 "

Page 48, ligne 16 de la formule A de la première annexe, retranchez " 29 " et insérez " 24 ".

Page 55, ligne 31 de la formule L de la première annexe, après " forcés " insérez " à défaut de paiement ".

L'article 41 a été reconsidéré et amendé comme suit :—

Page 12, ligne 1, après " votation " insérez " et un certificat du nombre de ces bulletins de vote ".

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.